

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 6 février 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 51 307.38 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 338.95 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Aucun permis n'a été émis pour janvier 2024.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation par Andrée David du Carrefour Jeunesse Emploi

Mme David fait une présentation de tous les services offerts au Carrefour Jeunesse Emploi. Plusieurs services sont disponibles pour les gens de tous âges. Leurs services sont très intéressants et ils peuvent aider dans plusieurs sphères. Celle-ci nous a laissé de la documentation que nous pourrions remettre aux gens et si nous avons des questions, il ne faut pas hésiter à les contacter.

2024-RAG-6804

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-217 – MODALITÉ DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le règlement #2024-217 – Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6805

REMISE DU BON DE GARANTIE POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a reçu une lettre de la Banque mentionnant que le bon de garantie a largement dépassé la date d'encaissement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 30 avril 2024 et qu'à cette date, le bon de garantie aurait été remis de toute façon;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de remettre le bon de garantie tout de suite à l'entrepreneur afin que celui-ci puisse fermer ce dossier avec la Banque Nationale.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Clinique vétérinaire de Maniwaki Inc. – Campagne d'identification des animaux domestiques

La Clinique vétérinaire de Maniwaki Inc. propose aux municipalités de se joindre à eux pour une campagne d'identification par puces pour les animaux domestiques. Pour l'instant, le conseil préfère attendre de voir ce qui va se passer suite à l'entente que nous signerons avec la SPCA. Ceux-ci auront probablement leur façon de fonctionner pour ce genre de campagne et nous préférons attendre de voir à ce moment-là.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière du Comité-femmes Vallée-de-la-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière du Comité-femmes Vallée-de-la-Gatineau afin de les aider pour l'activité qui aura lieu le 3 mars prochain. La municipalité est sensible à cette cause, mais très limité dans le budget des dons. Nous partagerons donc l'information avec plaisir afin que les gens qui en auraient besoin soient au courant de cette activité, mais comme mentionné plus haut, le budget pour les dons est trop limité et le conseil ne participera pas financièrement.

2024-RAG-6806

ENTENTE DE PARTENARIAT – ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement de son intention de moderniser le système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant la modernisation du système de collecte sélective a été adoptée le 7 juillet 2022 par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a désigné « Éco Entreprise Québec » (ÉEQ) pour la gestion de la collecte sélective pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton, de Bois-Franc et d'Egan-Sud sont en processus pour créer un regroupement afin de signer un contrat d'entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE le délai prescrit pour signer une entente est très court, soit le 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à se regrouper avec les trois autres municipalités mentionnées plus haut, afin de signer l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec;

QUE la directrice générale Annie Pelletier, qui sera nommée représentante du regroupement par toutes les municipalités participantes, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc et du regroupement tout document relatif à ce dossier.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'intérêt de la MRCVG

La directrice générale mentionne au conseil que la personne responsable du PDZA à la MRCVG lui a téléphoné pour savoir si la municipalité de Bois-Franc aurait un intérêt à faire la construction d'une chambre froide et congelée pour que les agriculteurs puissent l'utiliser lorsque leur viande revient de l'abattoir. Comme c'est un gros projet d'investissement et qu'il n'y a aucune garantie que ce soit rentable, le conseil n'a pas d'intérêt pour l'instant à se lancer dans un projet de cette envergure.

2024-RAG-6807

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR SERVICE DE CAMP DE JOUR INTER-MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les effectifs ni les moyens financiers de faire un camp de jour sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir offrir un service de garde aux parents et que ce service doit avoir un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le coût du camp de jour est de 35 \$ par jour au total;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à payer 19 \$ par jour par enfant et par jour d'inscription afin d'aider à diminuer le coût pour les parents;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter l'entente proposée par la Fondation Le Terrier pour un an et que la directrice générale, Annie Pelletier, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6808

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le conseiller François Beaumont propose et il est résolu de renouveler notre abonnement au regroupement pour 2023 au coût de 250 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6809

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait des changements importants dans la façon de faire la vérification comptable;

CONSIDÉRANT QUE dû à ces exigences supplémentaires, les vérificateurs nommés ne pouvaient plus respecter le prix soumissionné en 2021;

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle, la municipalité a pris la décision de retourner en appel d'offres pour avoir une comparaison des prix;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Mazars et de nommer cette même firme à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2023. Les résultats de la soumission sont les suivants :

2023 17 000 \$ plus taxes applicables

2024 18 000 \$ plus taxes applicables

2025 19 000 \$ plus taxes applicables

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Montant reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2023

La directrice générale présente au conseil la lettre de confirmation du montant reçu de 446.41 \$ pour 2023.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciements de la Fabrique de la paroisse l'Assomption-de-Marie

La directrice générale présente au conseil la lettre de remerciements reçue pour notre participation au feuillet paroissial 2024.

2024-RAG-6810

DÉSIGNATION DE L'ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter une directive relative à l'utilisation d'une autre langue officielle;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de cette directive, la municipalité doit nommer un émissaire responsable de la directive;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu de nommer la directrice générale Annie Pelletier comme émissaire pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6811

ACCEPTATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de servitude de passage sur son terrain portant le cadastre 3 319 355;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire adjacent n'a pas d'entrée pour accéder à son terrain et qu'il est beaucoup plus simple et moins coûteux pour lui de passer par l'entrée présente sur le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait faire un contrat notarié pour cette servitude et qu'il est bien indiqué que la municipalité n'aura aucune responsabilité concernant cette entrée concernant l'entretien, le déneigement ou tous dommages ou préjudices qu'il pourrait y avoir;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la servitude de passage proposée et que la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Redevances sur les carrières et sablières

Le conseil demande à la directrice générale de faire des vérifications auprès du ministère responsable afin de voir si ceux-ci peuvent nous aider par des moyens de pression à obtenir les redevances qui nous sont dues. Aucune redevance n'a été payée depuis plusieurs années déjà et comme la municipalité n'a pas le budget pour engager une compagnie spécialisée dans le calcul des sablières, le conseil aimerait savoir s'il est possible pour le ministère de suspendre une autorisation jusqu'à ce qu'un paiement soit effectué.

2024-RAG-6812

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Philippe St-Jacques, maire suppléant

Annie Pelletier, dir. générale